

ultimate ears
WIRELESS SPEAKERS

ACHÉTEZ UNE ENCEINTE **ULTIMATE EARS**
ET TENTEZ DE GAGNER
UN **SÉJOUR** VIP POUR **2** À **IBIZA**



*Donnez vie à la musique

BRING MUSIC TO LIFE*

Achetez une enceinte Ultimate Ears (UE ROLL2, UE WONDERBOOM, UE BOOM 2 ou UE MEGABOOM)
entre le 01/07/2017 et le 06/08/2017, et tentez de gagner un séjour VIP pour deux personnes
du 24 au 26 Août 2017 à IBIZA, en Espagne. Voir conditions sur UltimateEars.com/Ibiza.

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS ULTIMATE EARS IBIZA - FRANCE

La société Logitech Europe SA, EPFL Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center, 1015 Lausanne, Suisse, organise du 01/07/2017 au 06/08/2017 un tirage au sort avec obligation d'achat intitulé "Ultimate Ears Ibiza", selon les modalités décrites dans le présent règlement (le "Concours").

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses familles et proches, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du Concours. Toute participation au Concours implique l'acceptation sans réserves du règlement officiel.

PARTICIPATION:

- Achetez entre le 01/07/2017 12h01 CET et le 06/08/2017 12h00 CET inclus (Période du Concours) au moins une enceinte UltimateEars et conservez le ticket de caisse ou la facture d'achat.
- Inscrivez-vous sur UltimateEars.com/ibiza pendant la Période du Concours avec une adresse courriel valide et renseignez les informations requises. Les participants ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois.
- Pour augmenter les chances de gain, les participants peuvent effectuer diverses actions uniques (laisser un avis sur www.UltimateEars.com: 5 saisies ; s'abonner à la Newsletter UltimateEars: 5 saisies ; regarder la vidéo UltimateEars | 360° Sound: 5 saisies ; se rendre sur www.UltimateEars.com: 1 saisie ; laisser un commentaire sur la page UltimateEars sur Facebook: 1 saisie ; aimer UltimateEars sur Facebook: 1 saisie ; suivre UltimateEars sur Instagram: 1 saisie ; s'abonner à UltimateEars sur YouTube: 1 saisie ; inviter des amis à participer au concours: 1 saisie par ami qui participe)

LE PRIX A GAGNER PAR TIRAGE AU SORT COMPREND (VALEUR TOTALE 2 500 EUROS):

- Deux billets aller-retour en classe économique depuis la ville de résidence du gagnant (ou le point de départ le plus proche) vers Ibiza, Espagne du 24 au 26 août 2017. Le gagnant peut choisir un accompagnant, majeur au moment de la participation au Concours;
- Deux nuits au Hard Rock Hotel, Ibiza, Espagne pour assister à la Pool Party; et
- Deux entrées pour la Pool Party.

Les chances de gain dépendent du nombre de participants ayant envoyé une inscription valable. Le gagnant sera informé par téléphone ou courriel via les informations de contact fournies au moment de l'inscription au Concours et doit répondre dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la notification. Si le gagnant n'est pas joignable à temps ou du tout pour quelque raison que ce soit, la validité du prix prendra fin. Aucune autre correspondance concernant les résultats n'est autorisée. Le prix ne peut en aucun cas être remplacé, transféré ou échangé contre de l'argent, sauf par Logitech, qui se réserve le droit de le remplacer par un prix équivalent ou de valeur supérieure. Le gagnant ne peut pas attribuer ou transférer son prix à une autre personne ou entreprise.

Seul le formulaire en ligne dûment complété sera accepté. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des inscriptions ou courriers électroniques incomplets, perdus, tardifs, retardés ou inintelligibles, de la capture incorrecte des informations saisies, notamment en raison de problèmes techniques, d'une erreur humaine ou technique, d'une omission, d'une interruption, d'une suppression, d'un défaut ou mauvais fonctionnement d'une ligne téléphonique ou d'un réseau informatique, d'un équipement informatique, d'un logiciel ou de toute combinaison des éléments précités. La Société Organisatrice se réserve le droit de mettre fin sans préavis au Concours, en tout ou partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit et pour quelque raison que ce soit, y compris et sans limitation, si La Société Organisatrice détermine, à sa seule discrétion, que des pratiques frauduleuses, des défaillances techniques ou tout autre facteur échappant au contrôle raisonnable d'Ultimate Ears compromettent l'intégrité du Concours. La Société Organisatrice se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier toute personne perturbant le déroulement du Concours ou ayant enfreint le présent Règlement officiel. Toute tentative de contrevenir délibérément au bon déroulement du Concours sera considérée comme une violation de la réglementation en vigueur et, le cas échéant, la Société Organisatrice se réserve le droit d'entamer des poursuites, dans les limites du cadre prévu par la loi. Le retard ou l'annulation d'un vol ne sera ni dédommagé ni remboursé. Le voyage est soumis aux conditions générales exposées dans le présent Règlement officiel du Concours, et à celles exposées par les transporteurs aériens figurant sur les billets des passagers. Le gagnant et son accompagnant doivent être disponibles pour voyager à Ibiza, Espagne, du 24 au 26 août 2017. LE GAGNANT ET SON ACCOMPAGNANT SONT SEULS RESPONSABLES DE L'OBTENTION À LEURS PROPRES FRAIS DES DOCUMENTS REQUIS POUR LE VOYAGE, COMME UN PASSEPORT ET UN VISA (LE CAS ÉCHÉANT) POUR L'ESPAGNE, ET DOIVENT ÉGALEMENT S'ASSURER QUE CES PAPIERS DE VOYAGE SONT VALIDES AVANT ET POUR TOUTE LA DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT DU CONCOURS, AINSI QUE PENDANT LA PÉRIODE DU VOYAGE. DES RESTRICTIONS, CONDITIONS ET LIMITATIONS DE VOYAGE PEUVENT S'APPLIQUER. Le gagnant et son accompagnant assument chacun la responsabilité de tous les autres frais et coûts de voyage accessoires, notamment les tarifs et taxes passagers, les suppléments, les taxes d'aéroport, les impôts ainsi que les frais et honoraires d'assurance. Gagnant et accompagnant doivent posséder une assurance maladie appropriée pour la durée de leur séjour à Ibiza, en Espagne. Le gagnant et son accompagnant pourront être amenés à payer des frais de voyage supplémentaires pour recevoir leur prix. Tout impôt fédéral, régional et local et tous frais de douane sur le prix relèvent de la seule responsabilité du gagnant. L'acceptation du prix par le gagnant constitue son consentement à ce que la Société Organisatrice utilise son nom et celui de son accompagnant, leur photo, adresse, voix, image ainsi que les informations sur le prix à toutes fins, notamment des fins commerciales, publicitaires et promotionnelles, sans donner lieu à une compensation.

BRING MUSIC TO LIFE*

